



## CR Statut de l'Arbitrage

### PROCÈS-VERBAL N°02

---

<b>Réunion du :</b>	13 octobre 2017
<b>Présidence :</b>	Jacques BODIN
<b>Présents :</b>	Christian BERNARD – Jack GASTINEAU – Philippe LESAGE – Charles RIVENEZ – Bernard SERISIER – Pascal SOURDIN
<b>Assiste :</b>	Julien LEROY

---

#### **Préambule :**

M. Bernard SERISIER, membre du club de VARADES US (541371), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Charles RIVENEZ, membre du club de ET GERMINIERE (524226), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Pascal SOURDIN, membre du club de L'ERNEENE (500511), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

#### **1. Demandes de précision**

---

**La Commission reprend son dossier ouvert dans sa réunion n°01 du 25.09.2017.**

#### **Dossier GIRARD EP PLANCHET Céline - Licence N° 2547139631**

La Commission modifie la date de prise en compte pour le club d'accueil.

De REMPART BOUPERIEN (510603) à POUZAUGES BOCAGE FC (551170)

Licence accordée le 20.07.2017

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01.07.2017
- Club quitté : District de Vendée

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 32

Le tableau d'analyse est donc corrigé :

-a.61 : 8 arbitres pour 6 exigés : +2

-a.41 : 8 arbitres pour 3 exigés : +5

#### **Dossier BAHIER Ludovic - Licence N° 1610381742**

La Commission précise que la circonstance que le joueur quitte un club uniquement engagé en vétéran est indifférente au regard des articles 32 et 33 du Statut de l'Arbitrage. M. BAHIER ne peut compter qu'à compter du 01.07.2019.

Pour rappel :

De AS DES FINANCES (517121) à CA EVRONNAIS (501949)

Licence accordée le 01.07.2017

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01.07.2019
- Club quitté : District de la Mayenne

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 32

#### **Dossier GONCALVES SEARA Daniel - Licence N° 430692798**

La Commission modifie la date de prise en compte pour le club quitté.

De ASPTT CAEB CHOLET (5523285) à FC PORTUGAIS CHOLET (524752)

Licence accordée le 06.07.2017

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : District de Maine-et-Loire
- Club quitté : saison 2017/2018 – 2018/2019

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 32

Le tableau d'analyse est donc corrigé :

-a.61 : 3 arbitres pour 3 exigés : 0

-a.41 : 3 arbitres pour 2 exigés : +1

#### **Dossier OLLIVIER Florian - Licence N° 2543111306**

La Commission note que la date d'enregistrement de la licence est datée au 12.09.2017, date de réception du dossier médical ; étant rappelé que les arbitres ont 60 jours à compter de la demande de licence pour le transmettre.

En l'espèce, le club indique avoir saisi initialement la demande au 12.07.2017, le dossier médical devait donc être reçu le 10.09 au plus tard, ce qui explique la suppression de la demande, et l'obligation de saisir à nouveau.

## 2. Calendrier

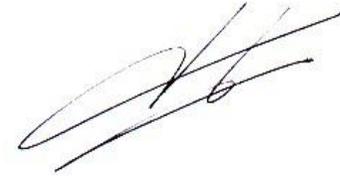
---

Prochaine réunion : le 15.02.2017.

Le Président,  
Jacques BODIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bodin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de séance,  
Julien LEROY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leroy', with a long horizontal stroke extending to the right.